****

**MARCHé DE TRAVAUX**

**MARCHé PASSé PAR LOTS SéPARéS**

RÈGLEMENT DE CONSULTATION

**OBJET DU MARCHE**

**Marché de travaux de construction de 49 logements locatifs sociaux - Impasse La Manserve – 83690 Salernes**

Cette opération de travaux est divisée en 13 lots définis ci-dessous.

**Maître d’ouvrage** : SAIEM DE CONSTRUCTION DE DRAGUIGNAN

Adresse : 247 Rue Jean Aicard – 83300 Draguignan

Date limite de réception des offres : 12 Mai 2025 Heure : 12H00

**SOMMAIRE**

[I. OBJET DU MARCHE – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES 3](#_Toc195520879)

[I.1 - Nature et étendue des travaux 3](#_Toc195520880)

[I.2 - Marché réservé 3](#_Toc195520881)

[I.3 - Limite à la sous-traitance 4](#_Toc195520882)

[II. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4](#_Toc195520883)

[II.1 - Procédure 4](#_Toc195520884)

[II.2 - Liste des intervenants 4](#_Toc195520885)

[II.3 - Mode de dévolution 5](#_Toc195520886)

[II.4 - Variantes 5](#_Toc195520887)

[II.5 - Prestations supplémentaires éventuelles 6](#_Toc195520888)

[II.6 - Durée du marché - Reconduction - Délais d’exécution 6](#_Toc195520889)

[II.7 - Contenu du dossier de consultation 6](#_Toc195520890)

[II.8 - Modification de détail au dossier de consultation 6](#_Toc195520891)

[II.9 - Délai de validité des offres 7](#_Toc195520892)

[II.10 - Visite des lieux d'exécution du marché 7](#_Toc195520893)

[III. RETRAIT DU DOSSIER 7](#_Toc195520894)

[IV. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES 8](#_Toc195520895)

[IV.1 - Eléments nécessaires à la sélection des candidatures 8](#_Toc195520896)

[IV.2 - Eléments nécessaires au choix de l’offre 9](#_Toc195520897)

[V. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L’ATTRIBUTAIRE 11](#_Toc195520898)

[V.1 - Critères 11](#_Toc195520899)

[a - Critères de jugement des offres 11](#_Toc195520900)

[V.2 - Vérification de la situation de l’attributaire 13](#_Toc195520901)

[VI. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES 13](#_Toc195520902)

[VI.1 - Conditions de la dématérialisation 14](#_Toc195520903)

[VI.2 - Modalités d'envoi des propositions dématérialisées 14](#_Toc195520904)

[VI.3 - Modalités de signature des offres 15](#_Toc195520905)

[VII. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES 15](#_Toc195520906)

[VIII. ANNEXE N°01 – DECLARATION SUR L’HONNEUR 16](#_Toc195520907)

1. OBJET DU MARCHE – CARACTERISTIQUES PRINCIPALES
   1. Nature et étendue des travaux

**Le marché est alloti :**

Le marché qui sera conclu à la suite de la procédure engagée aura pour objet la construction d’un ensemble immobilier de 49 logements locatifs sociaux – Impasse de la Manserve – 83690 Salernes

Le Maitre d’ouvrage atttire l’attention de l’entreprise que le projet est soumis à la certification NF HABITAT HQE conformément aux indications du CCTP du Maître d’œuvre.

Le marché comporte une clause d’insertion sociales conformément aux annexes du CCAP.

Nature et étendue des prestations : Bâtiments et Travaux publics

Lieu d’exécution : 83690 Salernes

Lieu d’exécution : 83690 Salernes

Cette prestation est divisée en 13 lots.

Lot n° 1 : TERRASSEMENTS GENERAUX / VRD / ESPACES VERTS

Lot n° 2 : GROS ŒUVRE MACONNERIE / CHARPENTE COUVERTURE / DEMOLITIONS DESAMIANTAGE

Lot n° 3 : ETANCHEITES

**Lot n° 4 : CLOISONS DOUBLAGES FAUX PLAFONDS ISOLATIONS**

Lot n° 5 : MENUISERIES EXTERIEURES BLOCS BAIES PVC

Lot n°6 : SERRURERIE METALLERIE / PORTES D’ENTREES

Lot n°7 : REVETEMENTS DURS SOLS ET MURS / REVETEMENTS SOUPLES ETANCHES

Lot n°8 : MENUISERIES INTERIEURES

Lot n°9 : ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES / PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Lot n°10 : PLOMBERIE VMC ECS

Lot n°11 : PEINTURES

Lot n°12 : ASCENSEUR

Lot n°13 : ENDUIT FACADES

**LA PRESENTE CONSULTATION CONCERNE SEULEMENT LA RELANCE DU LOT N°04 SUITE A ARRET D’ACTIVITE DE L’ENTRIPRISE INITIALE AVANT DEMARRAGE DE SA PRESTATION SUR SITE**

* 1. Marché réservé

Le marché n’est pas réservé

* 1. Limite à la sous-traitance

Les prestations suivantes devront obligatoirement être réalisées par le titulaire du marché ou l’un des membres du groupement et ne pourront en aucun cas faire l’objet de sous-traitance :

* Fondations en béton armé des bâtiments ;
* Elévations en béton armé des voiles intérieurs et extérieurs des bâtiments ;
* Planchers horizontaux en béton armé de tous les niveaux des bâtiments ;
* Murs de soutènement en béton armé.

1. CONDITIONS DE LA CONSULTATION
   1. Procédure

La présente consultation est passée selon une procédure adaptée librement définie par le pouvoir adjudicateur dans le respect des dispositions de l’article L.2123-1 du code de la commande publique et selon les modalités particulières suivantes :

La procédure mise en œuvre est une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation

Le pouvoir adjudicateur éliminera les candidats dont la candidature sera jugée irrecevable ou dont les capacités seront jugées insuffisantes. Il procédera ensuite à l’analyse des offres remises par les candidats retenus.

Le pouvoir adjudicateur éliminera les offres inappropriées et décidera d’engager ou non les négociations, le pouvoir adjudicateur pouvant en toute hypothèse décider d’attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Dans l’affirmative, le pouvoir adjudicateur sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, 3 candidats maximum avec lesquels il négociera. Dans ce cas, il devra au préalable s’assurer de la validité de la candidature et notamment demander à ce stade les pièces mentionnées à l’acte d’engagement valant CCAP, qui sont à produire au stade de l’attribution du marché. En outre, la négociation ne pourra avoir lieu qu’avec les candidats qui ont remis une offre régulière, le pouvoir adjudicateur se laissant la possibilité de faire régulariser les offres irrégulières, avant négociation.

Le pouvoir adjudicateur pourra cependant autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu’elles ne soient pas anormalement basses.

La négociation, si elle est mise en œuvre, se déroulera en une ou plusieurs phases.

* 1. Liste des intervenants

a) La maîtrise d'œuvre est assurée par : Monsieur Fréderic PASQUALINI – Architecte DPLG

Les études d'exécution des ouvrages seront exécutées par l'entrepreneur ; elles seront transmises au maître d’œuvre pour validation avant tout début d'exécution.

b) Le contrôle technique est confié à CTP – Groupe Cadet

Missions

DEM + AV + L + LP + SH + PS + PHh + PHa + Th + PV + Hand + Brd + Hysh + F

Attestation handicapée des logements en fin de travaux

Attestation acoustique en fin de travaux y compris tous essais réglementaires sur site

DPE de tous les logements

Attestation RE 2020 en fin de travaux

c) La mission d'économiste de la construction est confiée à Monsieur Christophe PÏSANO

d) La mission de coordonnateur, en matière de sécurité et de santé des travailleurs est confiée :

Pour la phase étude AS COURTHEZON

Pour la phase travaux :  AS COURTHEZON

e) La mission d'ordonnancement, de coordination, et de pilotage est confiée à Monsieur Christophe PÏSANO

* 1. Mode de dévolution

L’opération de travaux est divisée en lots tels que définis à l’article 1.1, chaque lot faisant l’objet d’un marché séparé confié à une entreprise ou à un groupement d’entreprises.

Chaque marché sera conclu avec une entreprise unique ou des entreprises groupées.

En cas de constitution d’un groupement, il sera exigé un groupement conjoint et le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement.

Possibilité de présenter une offre pour l’ensemble des lots

Possibilité de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d’un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements : Non

* 1. Variantes

La proposition de variantes est autorisée.

**Exigences minimales requises :**

**Variante libre mais variante interdite sur les points suivants :**

* Peinture goutellette dans les logements et parties communes
* Sols souples dans les logements et les parties communes
* Structure différente du dossier de consultation du Maître d’oeuvre

**Modalités de présentation des variantes :**

Les candidats doivent présenter une proposition entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base).

La proposition d'une offre avec variante sera présentée dans un acte d’engagement distinct de celui de l’acte d’engagement de la solution de base sur lequel sera indiqué qu’il s’agit d’une proposition de variante.

Les candidats présenteront un dossier spécifique variantes comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent.

Ils indiqueront, outre les répercussions de chaque variante sur le montant de leur offre de base :

* les rectifications à apporter, éventuellement, au cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.),
* les modifications du cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) qui sont nécessaires pour l'adapter aux variantes proposées.
* le prix détaillé de la variante
* les détails et plans techniques nécessaire à la compréhension de variante
* PV et autres agréments techniques (CSTB, autres…) pour les produits et équipements qui différent du CCTP de base
* Référence d’opération si cette variante a déjà été mise en œuvre par l’entreprise sur un chantier similaire
  1. Prestations supplémentaires éventuelles

Le marché comporte des prestations supplémentaires éventuelles définies dans le CCTP.

Les candidats doivent impérativement répondre aux prestations supplémentaires éventuelles définies dans le C.C.T.P. Les propositions financières relatives à chaque prestation supplémentaire éventuelle seront intégrées dans l'acte d'engagement, qu’il s’agisse de la solution de base ou d’une solution variante.

L’absence de chiffrage d’une ou plusieurs prestations supplémentaires éventuelles emportera la qualification d’offre incomplète et conduira à son élimination.

* 1. Durée du marché - Reconduction - Délais d’exécution

La durée du marché et les délais d’exécution figurent à l’acte d’engagement (art. 3.1).

À titre indicatif, on peut prévoir que les travaux commenceront au mois de : Juin 2024

* 1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les élements suivants :

Une image contenant texte, capture d’écran, Police

Le contenu généré par l’IA peut être incorrect.

* 1. Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite ci-dessus est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

* 1. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours (Quatre vingt dix jours) à compter de la date limite de reception des offres.

* 1. Visite des lieux d'exécution du marché

Il appartient au candidat de prendre toutes les dispositions pour appréhender au mieux son offre en se rendant de sa propre initiative sur les lieux d’éxecution du projet.

1. RETRAIT DU DOSSIER

**Le pouvoir adjudicateur informe les candidats que le dossier de consultation des entreprises est dématérialisé. Il ne pourra en aucun cas être remis sur support papier ou sur support physique électronique.**

Les candidats téléchargeront les documents dématérialisés du dossier de consultation des entreprises, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le profil d’acheteur <http://www.marches-securises.fr>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le pouvoir adjudicateur, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

* Fichiers compressés au standard .zip (lisibles par les logiciels Winzip, Quickzip ou winrar par exemple)
* Adobe® Acrobat®   .pdf (lisibles par le logiciel Acrobat Reader)
* Rich Text Format .rtf (lisibles par l’ensemble des traitements de texte : word de Microsoft, Wordpercfect, Openoffice, ou encore la visionneuse de Microsoft….)
* .docx ou .xlsx ou .pptx (lisibles par l’ensemble Microsoft Office, Open office, ou encore la visionneuse de Microsoft….)
* Le cas échéant le format DWF (lisibles par les logiciels Autocad, ou des visionneuses telles que Autodesk DWF viewer, Free DWG Viewer d’Informative Graphics, …)

Lors du téléchargement du dossier de consultation, le candidat est invité à renseigner le nom de l’organisme soumissionnaire, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique, afin qu'il puisse bénéficier de toutes les informations complémentaires diffusées lors du déroulement de la présente consultation, en particulier les éventuelles précisions ou report de délais.

Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s’il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme de dématérialisation lors du déroulement de la présente consultation en raison d’une erreur qu’il aurait faite dans la saisie de son adresse électronique, en cas de non identification de la personne lors du téléchargement, en cas de non indication de la dite adresse électronique, en cas de suppression de l'adresse ou en cas de téléchargement du DCE ailleurs que sur le profil d’acheteur. Il est recommandé à tout candidat de consulter régulièrement la plateforme afin de s'assurer qu'il bénéficie bien des dernières modifications éventuelles.

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique au 04 92 90 93 27.

1. CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français.

* 1. Eléments nécessaires à la sélection des candidatures

**Chaque candidat ou chaque membre de l’équipe candidate devra produire dans un dossier « Candidature » les pièces suivantes :**

**1/ Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)** comportant l’ensemble des indications permettant d’identifier le candidat ou l’ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.

La lettre de candidature n’a pas à être signée par le représentant du candidat, et le cas échéant par chacun des membres du groupement. Cependant, dans le cas d’un groupement, le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d’habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation. Le seul dépôt de la candidature et de l’offre vaut engagement du candidat à signer ultérieurement l’acte d’engagement du marché qui lui serait attribué dans le délai de validité des offres. Tout défaut de signature, retard ou réticence expose l’auteur de l’offre à une action en responsabilité

**2/ Une déclaration sur l’honneur** (cf. modèle ci-joint) attestant qu’il ne fait pas l’objet d’une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu’il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.

L’attention des candidats est attirée sur le fait qu’ils doivent informer sans délai l’acheteur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d’ailleurs qu’au cours de l’exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d’interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d’un marché public.

**3/ Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l’activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :**

* **Capacités techniques et professionnelles** :

1. Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
2. Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
3. Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
4. Trois références précises (date, destinataire public ou privé, montant ) de même nature et volume que l’objet du marché datant de moins de 5 ans ;

* **Capacités financières :**

La mention de son chiffre d’affaire au cours des trois derniers exercices (modèle recommandé : formulaire DC2)

* **Pouvoir :**

Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.

* **Qualifications de l’entreprise :**

1. Qualification pour l’amiante : L’entreprise intervenant pour la dépose d’éléments contenant de l’amiante devra être titulaire de la certification amiante 1552 délivrée par un organisme certificateur de qualification (QUALIBAT ou AFNOR Certification) et s’inscrivant dans les référentiels des normes NF X 46-010 « Travaux de traitement de l’amiante – Référentiel technique pour la certification des entreprises – Exigences générales » et NF X 46-011 « Travaux de traitement de l’amiante – Modalités d’attribution et de suivi des certificats des entreprises ». Cette attestation devra obligatoirement figurée dans les documents à remettre.
2. Qualifications de l’entreprise  : Conformément au CCTP de Maîtrise d’œuvre lorsque la qualification est demandée ou référence équivalente.

**4/ Dispositions particulières à la sous-traitance :**

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d’un sous-traitant, il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées aux **2/** et **3/** ci-dessus. Il devra également justifier qu’il disposera des capacités de cet intervenant pour l’exécution du marché. En ce cas, il pourra produire une attestation du sous-traitant actant de son engagement à intervenir en cas d’attribution du marché.

* 1. Eléments nécessaires au choix de l’offre

Pour le choix de l’offre, les candidats doivent produire les documents suivants réunis au sein **d'un dossier "Offre" :**

1. Un **projet de marché** comprenant :

* Un cadre d’acte d'engagement (AE) et le cas échéant son annexe dûment complété pour valoir offre de prix
* Le cas échéant, la ou les déclarations de sous-traitance des sous-traitants amenés à intervenir pour l’exécution des prestations
* La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF) selon le cadre du Maître d’œuvre joint à l’appel d’offre.
* Projets avec variantes à présenter dans le respect des modalités prévues à l’article ci-dessus.

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) et le cahier des clauses techniques particulières (CCTP), leurs annexes et autres pièces du DCE ne sont pas à remettre dans l’offre. Seuls les documents détenus par le pouvoir adjudicateur font foi.

1. Un **mémoire justificatif** des dispositions que l’entrepreneur se propose d’adopter pour l’exécution des travaux

Le mémoire technique devra obligatoirement répondre à tous les sous critères du chapitre 5.1 du présent règlement de consultation concernant la valeur technique de l’offre :

***1.1 – L'encadrement et moyens humains affectés au chantier (sur 10 points)***

* sous critère 1.1.1: Liste du personnel d'encadrement affecté au chantier, niveau de formation, qualifications et expérience (3 points)
* sous critère 1.1.2 : Liste du personnel affecté au chantier, niveau de formation, qualifications et expérience . Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu’il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu’il se propose de présenter à l’agrément et à l’acceptation du Maître d’Ouvrage (3 points)
* sous critère 1.1.3 : organigramme prévisionnel du chantier (3 points)
* sous critère 1.1.4 : organisation et liste du personnel mobilisé en cas d'accident, d’absence ou maladie (1 point)

***1.2 – Les moyens matériels affectés au chantier (sur 5 points)***

* sous critère 1.2.1: Liste et description du matériel disponible au sein de l'entreprise, matériel affecté au chantier (3 points)
* sous critère 1.2.2: description et organisation de la maintenance du matériel au sein de l'entreprise (2 points)

***1.3 – L'organisation de l'entreprise pour satisfaire au planning d'exécution (sur 10 points)***

* sous critère 1.3.1: Description des procédés et méthodes mis en œuvre par l'entreprise pour chacune des tâches à exécuter (6 points)
* sous critère 1.3.2: Calendrier prévisionnel d'exécution du chantier précisant la décomposition et l'enchaînement des différentes tâches et les jalons dates de commande et dates de livraison des divers éléments (2 points)
* sous critère 1.3.3: Mesures de renforcement mises en œuvre en cas de retard (2 points)

***1.4 – Les mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier (sur 5 points)***

* sous critère 1.4.1: Description des mesures mises en œuvre par l'entreprise pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier dont moyens mis en œuvre pour la sécurité des employés vis-à-vis du Covid 19 suite aux diverses régles des instances (Inspection du travail, CARSAT, OPBTP…) ainsi que du respect de l’environnement. (3 points)
* sous critère 1.4.2: Description des mesures mises en œuvre par l'entreprise pour limiter les nuisances aux riverains (2 points)

***1.5 – Les disposition prises dans le domaine de la qualité. Les contrôles qualités et autocontrôles pratiqués par l'entrepreneur sur ses chantiers et qu'il s'engage à mettre en place sur ce chantier (sur 5 points)***

* sous critère 1.5.1: Description de l'organisation des contrôles internes et externes mis en place par l'entreprise sur le chantier (2 points)
* sous critère 1.5.2: plan d'assurance qualité de l'enteprise adapté au chantier intégrant un SOGED (Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets) (3 points)

***1.6 – La methodologie employée pour respect de la certification NF HABITAT HQE (sur 5 points)***

* sous critère 1.6.1: Méthodologie employée pour respect de la certification NF HABITAT HQE : nuisance de chantier, gestion des déchets, bordereaux des matériaux mise en œuvre, respect des critères du cahier des charges… (5 points)

**Chaque sous-critère sera noté comme suit :**

**0 : N’a pas répondu**

**1 : Peu répondu ou survolé la question**

**2 : Partiellement répondu**

**3 : Bien répondu**

**4 : Très bien répondu ou plus que demandé**

L’acte d’engagement ainsi que le CCAP doivent être daté, paraphé sur chaque page et signé et joint à la consultation. Il en sera de même des déclarations de sous-traitance, le cas échéant.

1. JUGEMENT DES OFFRES ET VERIFICATION DE LA SITUATION DE L’ATTRIBUTAIRE
   1. Critères
      1. Critères de jugement des offres

L’offre économiquement la plus avantageuse sera choisie à l’issue d’un classement, selon les critères suivants pondérés :

- Le prix des prestations: noté sur 60 points,

- La valeur technique de l'offre: notée sur 40 points,

Il sera tenu compte des sous critères suivants du mémoire présenté ci-avant :

***1.1 – L'encadrement et moyens humains affectés au chantier (sur 10 points)***

* sous critère 1.1.1: Liste du personnel d'encadrement affecté au chantier, niveau de formation, qualifications et expérience (3 points)
* sous critère 1.1.2 : Liste du personnel affecté au chantier, niveau de formation, qualifications et expérience . Le candidat précisera également la nature et le montant des prestations qu’il envisage de sous-traiter ainsi que la liste des sous-traitants qu’il se propose de présenter à l’agrément et à l’acceptation du Maître d’Ouvrage (3 points)
* sous critère 1.1.3 : organigramme prévisionnel du chantier (3 points)
* sous critère 1.1.4 : organisation et liste du personnel mobilisé en cas d'accident, d’absence ou maladie (1 point)

***1.2 – Les moyens matériels affectés au chantier (sur 5 points)***

* sous critère 1.2.1: Liste et description du matériel disponible au sein de l'entreprise, matériel affecté au chantier (3 points)
* sous critère 1.2.2: description et organisation de la maintenance du matériel au sein de l'entreprise (2 points)

***1.3 – L'organisation de l'entreprise pour satisfaire au planning d'exécution (sur 10 points)***

* sous critère 1.3.1: Description des procédés et méthodes mis en œuvre par l'entreprise pour chacune des tâches à exécuter (6 points)
* sous critère 1.3.2: Calendrier prévisionnel d'exécution du chantier précisant la décomposition et l'enchaînement des différentes tâches et les jalons dates de commande et dates de livraison des divers éléments (2 points)
* sous critère 1.3.3: Mesures de renforcement mises en œuvre en cas de retard (2 points)

***1.4 – Les mesures prises pour assurer l'hygiène et la sécurité sur le chantier (sur 5 points)***

* sous critère 1.4.1: Description des mesures mises en œuvre par l'entreprise pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier dont moyens mis en œuvre pour la sécurité des employés vis-à-vis du Covid 19 suite aux diverses régles des instances (Inspection du travail, CARSAT, OPBTP…) ainsi que du respect de l’environnement. (3 points)
* sous critère 1.4.2: Description des mesures mises en œuvre par l'entreprise pour limiter les nuisances aux riverains (2 points)

***1.5 – Les disposition prises dans le domaine de la qualité. Les contrôles qualités et autocontrôles pratiqués par l'entrepreneur sur ses chantiers et qu'il s'engage à mettre en place sur ce chantier (sur 5 points)***

* sous critère 1.5.1: Description de l'organisation des contrôles internes et externes mis en place par l'entreprise sur le chantier (2 points)
* sous critère 1.5.2: plan d'assurance qualité de l'enteprise adapté au chantier intégrant un SOGED (Schéma d'Organisation et de Gestion des Déchets) (3 points)

***1.6 – La methodologie employée pour respect de la certification NF HABITAT HQE (sur 5 points)***

* sous critère 1.6.1: Méthodologie employée pour respect de la certification NF HABITAT HQE : nuisance de chantier, gestion des déchets, bordereaux des matériaux mise en œuvre, respect des critères du cahier des charges… (5 points)

**Chaque sous-critère sera noté comme suit :**

**0 : N’a pas répondu**

**1 : Peu répondu ou survolé la question**

**2 : Partiellement répondu**

**3 : Bien répondu**

**4 : Très bien répondu ou plus que demandé**

En cas de classement en première position de candidats ex aequo à l’issue de l’analyse des offres, le candidat ayant eu la meilleure note sur le critère prépondérant, ou à défaut sur le sous-critère prépondérant, se verra déclaré attributaire pressenti.

* 1. Vérification de la situation de l’attributaire

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai de 10 jours à compter de la demande du pouvoir adjudicateur :

* Les pièces visées aux articles R.2143-6 et suivants du code de la commande publique, à savoir notamment :
* Une déclaration sur l’honneur attestant qu’il ne fait pas l’objet d’une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique et qu’il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.
* Les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents
* Les pièces prévues aux articles R.1263-12, L.2312-27, D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8254.2 à D.8254-5 du code du travail
* Le numéro unique d'identification INSEE du candidat permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique
* Le jugement de redressement judiciaire le cas échéant.

Si le candidat a présenté des sous-traitants dans son offre, il devra, dans le même délai, produire ces mêmes pièces relatives à chacun des sous-traitants.

* L’attestation d’assurance responsabilité civile décennale

Les documents visés ci-dessus établis par des organismes étrangers sont rédigés en langue française ou accompagnés d’une traduction en français.

Si l’attribution a lieu l’année suivant celle pendant laquelle le candidat attributaire a remis l’attestation d’assurance responsabilité civile professionnelle, celle-ci sera à remettre dans le même délai.

Pour la production des pièces demandées au candidat attributaire, celui-ci pourra se prévaloir des modalités particulières d’accès aux documents éventuellement définies à l’article « présentation des candidatures », en transmettant, dans le délai défini pour la transmission de ces pièces, les informations correspondantes.

À défaut de produire ces documents dans le délai fixé, l’offre du candidat attributaire sera rejetée et il sera éliminé.

Le candidat suivant sera alors sollicité pour produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

1. CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

**Les conditions de remise des offres qui suivent s’imposent aux candidats.**

**Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent règlement de la consultation entraînera l’irrégularité de l’offre.** Dans cette hypothèse, le pouvoir adjudicateur pourra néanmoins s’il le souhaite demander aux candidats concernés de régulariser leur offre.

**Seule la forme dématérialisée est admise**

**Les offres seront remises par la voie électronique** **via le profil d’acheteur** <http://www.marches-securises.fr>**.**

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

* 1. Conditions de la dématérialisation

Les offres devront être transmises avant le jour et l’heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L’heure limite retenue pour la réception de l’offre correspondra au dernier octet reçu.

Les offres parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition, le pouvoir adjudicateur invite les soumissionnaires à disposer des formats ci-dessous. Cette liste vise à faciliter le téléchargement et la lecture des documents. Pour tout autre format qui serait utilisé par le candidat, celui-ci devra transmettre l'adresse d'un site sur lequel le pouvoir adjudicateur pourra télécharger gratuitement un outil en permettant la lecture. A défaut, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de rejeter la candidature ou l'offre du candidat.

* standard .zip
* Adobe® Acrobat®.pdf
* Rich Text Format.rtf
* .docx ou .xlsx ou .pptx
* .odt, .ods, .odp, .odg
* le cas échéant, le format DWF
* ou encore pour les images bitmaps .bmp, .jpg, .gif, png

Le soumissionnaire est invité à :

* ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
* ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
* traiter les fichiers constitutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.
  1. Modalités d'envoi des propositions dématérialisées

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance des prérequis techniques et de la notice d'utilisation de la plateforme de dématérialisation <http://www.marches-securises.fr> et toute action effectuée sur ce site sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise. En cas de difficulté lors de la remise des candidatures ou offres, le candidat est invité à se rapprocher du support technique : 04 92 90 93 27.

Il est rappelé que la durée du téléchargement est fonction du débit ascendant de l’accès Internet du soumissionnaire et de la taille des documents à transmettre.

Chacun des "dossiers" ou "répertoires" électroniques intégrés dans le "pli" électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante :

* Un sous fichier informatique « Candidature »
* Un sous fichier informatique « Offre »

Il est conseillé de numéroter les fichiers par ordre logique de présentation et en utilisant systèmatiquement deux chiffres (ex : 01,02,03…). Les fichiers sont à insérer dans la structure des sous fichiers électroniques indiqué ci-avant.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

**En cas de programme informatique malveillant ou « virus »** :

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme virus informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur peut faire l’objet par ce dernier d’un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n’avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le pouvoir adjudicateur reste libre de réparer ou non le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

**Copie de sauvegarde :** Conformément aux dispositions de l’arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d’une copie de sauvegarde sur support physique électronique envoyé dans les délais impartis pour la remise des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

* un programme informatique malveillant est détecté dans les offres transmises par voie électronique
* une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des offres.

En cas de remise sur support physique électronique, il est exigé le format suivant : Clé USB

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s’il n’est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

**SAIEM DE CONSTRUCTION DE DRAGUIGNAN**

Adresse : 247 Rue Jean Aicard – 83300 DRAGUIGNAN

Offre pour le Marché de Travaux pour la construction de 49 logements locatifs sociaux – Impasse de la Manserve – 83690 Salernes

Candidat :

**NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE**

* 1. Modalités de signature des offres

Les offres n’ont pas à être remises signées. Dans ce cas l’attributaire sera invité à une séance de signature de ses pièces sous forme manuscrite.

1. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir en temps utile une demande via le profil d’acheteur.

Une réponse sera alors adressée au plus tard six jours avant la date limite de réception des offres à tous les candidats ayant reçu le dossier.

1. ANNEXE N°01 – DECLARATION SUR L’HONNEUR

**DECLARATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné (e) …………………………..

agissant en qualité de …..

**déclare sur l’honneur**

que l’entreprise (Nom et adresse) ……………………………

inscrite au registre du commerce et/ou registre des métiers sous le numéro ……..

* **n’entre dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 du code de la commande publique** et en conséquence :
* n'a pas fait l'objet d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues :
  + aux articles [222-34 à 222-40](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417713&dateTexte=&categorieLien=cid), [313-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418191&dateTexte=&categorieLien=cid), [313-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418196&dateTexte=&categorieLien=cid), [314-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418212&dateTexte=&categorieLien=cid), [324-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418330&dateTexte=&categorieLien=cid), [324-5](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418336&dateTexte=&categorieLien=cid), [324-6](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418337&dateTexte=&categorieLien=cid), [421-1 à 421-2-4](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418424&dateTexte=&categorieLien=cid), [421-5](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418440&dateTexte=&categorieLien=cid), [432-10](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418515&dateTexte=&categorieLien=cid), [432-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418517&dateTexte=&categorieLien=cid), [432-12 à 432-16](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418521&dateTexte=&categorieLien=cid), [433-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418537&dateTexte=&categorieLien=cid), [433-2](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418541&dateTexte=&categorieLien=cid), [434-9](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418624&dateTexte=&categorieLien=cid), [434-9-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418628&dateTexte=&categorieLien=cid), [435-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418726&dateTexte=&categorieLien=cid), [435-4](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418729&dateTexte=&categorieLien=cid), [435-9](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418739&dateTexte=&categorieLien=cid), [435-10](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418740&dateTexte=&categorieLien=cid), [441-1 à 441-7](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418752&dateTexte=&categorieLien=cid), [441-9](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418768&dateTexte=&categorieLien=cid), [445-1 à 445-2-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418842&dateTexte=&categorieLien=cid) ou [450-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006418849&dateTexte=&categorieLien=cid) du code pénal,
  + aux articles [1741 à 1743](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006312980&dateTexte=&categorieLien=cid), [1746](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006313756&dateTexte=&categorieLien=cid) ou [1747](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006069577&idArticle=LEGIARTI000006313761&dateTexte=&categorieLien=cid) du code général des impôts
  + aux articles [225-4-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417840&dateTexte=&categorieLien=cid) et [225-4-7](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417847&dateTexte=&categorieLien=cid) du code pénal,
  + ou pour recel de telles infractions,
  + ainsi que pour les infractions équivalentes prévues par la législation d'un autre Etat membre de l'Union européenne.
* a souscrit les déclarations lui incombant en matière fiscale ou sociale et a acquitté les impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles dont la liste est fixée par voie réglementaire
* n’est pas en état de liquidation judiciaire au sens de l’article L.640-1 du Code du commerce ou de faillite personnelle ou d'une interdiction de gérer au sens des articles L. 653-1 à L. 653-8 ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger.
* n'est pas en état de redressement judiciaire au sens de l'article L.631-1 du code de commerce ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ou justifie d'une habilitation à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché.
* n'a pas été sanctionnée pour méconnaissance des obligations prévues aux articles [L. 8221-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904815&dateTexte=&categorieLien=cid), [L. 8221-3](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904817&dateTexte=&categorieLien=cid), [L. 8221-5](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904819&dateTexte=&categorieLien=cid), [L. 8231-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904839&dateTexte=&categorieLien=cid), [L. 8241-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904846&dateTexte=&categorieLien=cid), [L. 8251-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000006904851&dateTexte=&categorieLien=cid) et [L. 8251-2](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072050&idArticle=LEGIARTI000024193753&dateTexte=&categorieLien=cid) du code du travail ou condamnée au titre de l'article L. 1146-1 du même code ou de l'[article 225-1 du code pénal](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417828&dateTexte=&categorieLien=cid) ;
* a, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la procédure de passation du marché public, mis en œuvre l'obligation de négociation prévue à l'article L. 2242-1 du code du travail ;
* n’a pas été condamnée au titre du [5° de l'article 131-39 du code pénal](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006070719&idArticle=LEGIARTI000006417335&dateTexte=&categorieLien=cid) ou, en cas de personne physique, n’a pas été condamnée à une peine d'exclusion des marchés publics.
* est en règle au regard des articles [L. 5212-1](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=A1074B72ACB89080DDBAD47AA664B388.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000025578829&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) à [L. 5212-11](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=79B7E4BA9AD1BFC3649914F753732E20.tpdila23v_2?idArticle=LEGIARTI000028697802&cidTexte=LEGITEXT000006072050&dateTexte=20160215) du code du travail concernant l’emploi des travailleurs handicapés.
* **n’entre dans aucun des cas d’interdiction de soumissionner mentionnés aux articles L.2141-7 à L.2141-11 du code de la commande publique**

Fait à

Le

Signature